Commune de

CANTIN

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Règlement graphique mis en compatibilité n°1/2

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX
approuvant les dispositions du PLU mis en compatibilité.

Fait à Cantin,
Le Maire,

DOCUMENT PROVISOIRE

Réalisé le : 20/10/2020

APPROUVE LE : 25/04/2005
MIS EN COMPATIBILITE LE : XX/XX/XXXX

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 38 39

Seine-Normandie *Le Havre*
180 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

Val-de-Loire
Zone Ecopare
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
38D rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Légende

- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Accès routier imposé
- Chemin du Tour des Haies à poursuivre (principe)
- Liaison piétonne (principe)
- Liaison à prévoir à terme entre les 2 secteurs
- Obligation de planter

Protection au titre de la loi Paysage :

- Elément du patrimoine bâti à protéger au titre du L-123-1 7°
- Elément du patrimoine bâti à protéger au titre du L-123-1 7°
- Liaison douce protégée (sentier ou chemin) (L-123-1 6°)
- Espace boisé protégé au titre du L-123-1 7°
- Crêtes (éléments de paysage protégés au titre du L-123-1 7°)

- UA : Zone urbaine dense
- UB : Zone urbaine
- UE : Zone d'activités
- UF : Zone ferroviaire

- 1AUh : Zone d'urbanisation future (habitat court/moyen terme)
- 2AUh : Zone d'urbanisation future (habitat long terme)
- 2AUe : Zone d'activités future

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée

- N : Zone naturelle
- Nh : Zone naturelle d'habitat isolée non desservie par l'assainissement

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1290 m²	Accès à la zone naturelle	Commune
ER n°2	629 m²	Accès piéton à la 1AU	Commune
ER n°3	54 m²	Accès piéton à la 1AU	Commune

N

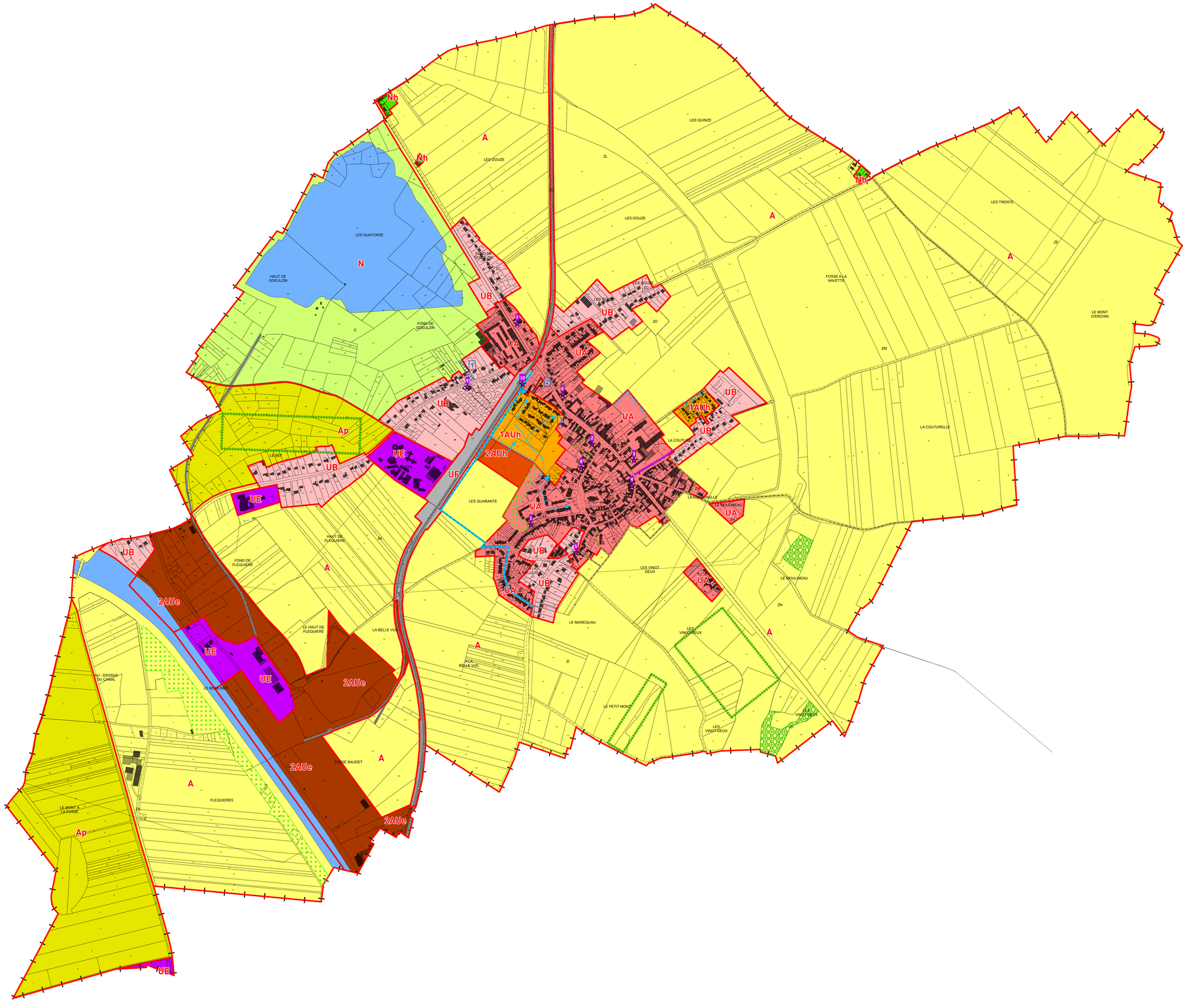

0 100 200 300 400 500 mètres